|  |
| --- |
| Direction des finances |
|   |

|  |  |
| --- | --- |
| Réunion du 20 mai 2021 |  |
| N° 104 |  |

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

OBjet de la demande

 Rappel du cadre législatif

L'article L3312-5 du Code général des collectivités territoriales dispose que « le Président du Conseil départemental présente annuellement le compte administratif au Conseil départemental, qui en débat sous la présidence de l'un de ses membres. (…) Le Président du Conseil départemental (…) doit se retirer au moment du vote. (…) Le compte administratif est adopté par le Conseil départemental. Préalablement, le Conseil départemental arrête le compte de gestion de l'exercice clos. »

Suivant l'article L. 1612-12 du même Code, le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Président du Conseil départemental, après transmission du compte de gestion établi par le comptable assignataire, constitue l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale.

 Présentation de la demande

Le rapport ci-joint rend compte de l’exécution du budget principal et des trois budgets annexes du Département : le Centre de santé départemental, l’Ehpad de Mervans, suivis en nomenclature M52 et le réseau d’initiative publique très haut débit (THD), suivi en nomenclature comptable M4.

Dans la continuité des rapports budgétaires proposés depuis 2019, le rapport relatif au compte administratif de l’exercice 2020 vous est présenté dans le nouveau format retenu afin d’informer au mieux élus, partenaires extérieurs, contribuables et citoyens. Aussi, les éléments de l’exécution budgétaire 2020 soumis à l’approbation de l’Assemblée départementale sont décrits en annexe 1.

En 2020, l’exécution du budget départemental a vécu au rythme de la crise sanitaire et de ses conséquences économiques et sociales. Les incertitudes de l’année 2020 ont nécessité un pilotage au plus fin pour assurer la continuité de service attendue par les usagers, pour également répondre à la crise, le tout en préservant la soutenabilité du budget. Dès les premiers jours, le Département a très vite enclenché le sursaut indispensable face à l’immensité des besoins des territoires de la Saône-et-Loire avec la mise en œuvre immédiate d’un premier Plan de soutien de près de 50 M € dès mai 2020. Ce premier Plan a été complété au fur et à mesure de l’année par un Pan sport et culture de 1 M € et par des actions de soutien en faveur des partenaires et des habitants de la Saône-et-Loire. Aussi, au-delà des missions ordinaires, l’action départementale s’est déployée pour assurer l’exécution de ces réponses inédites à une crise jamais connue depuis 1945.

Plus qu’un bilan financier, il s’agit aussi de témoigner de ce que le Département s’est efforcé de faire dans ces conditions inédites, palliant les difficultés et les besoins au mieux, en fonction de ses moyens et s’efforçant d’être un facilitateur et un accompagnateur auprès de ses partenaires et du territoire.

La crise a révélé la solidarité d’une Assemblée qui a voté à l’unanimité les Plans de soutien élaborés pour soutenir le territoire ainsi que la capacité de mobilisation et la réactivité du Département. L’année 2020 a également permis l’accélération de certains dispositifs ou partenariats pour une continuité du service public sans failles et une mise en œuvre accélérée des dispositifs d’aide.

La crise débutée en 2020 en raison de la Covid-19 a nécessité une réponse d’ampleur qui se poursuit en 2021. Les engagements financiers pris en 2020 pour y faire face ont été permis grâce aux efforts effectués depuis 2015. Tel que cela est présenté dans le rapport, les dépenses faites pour répondre à la crise ont été décidées en conservant l’objectif de soutenabilité qui est celui de la majorité depuis 2015. La réponse contra-cyclique à la crise doit permettre de limiter les dépenses de demain.

Après la présentation des grandes masses de l’exercice 2020 et de la continuité de réalisation des objectifs fixés depuis 2015, le rapport retrace au plus près le volontarisme et l’engagement du Département pour surmonter la crise sanitaire, économique et sociale engendrée par la pandémie de la Covid-19. La sincérité des prévisions de recettes et de dépenses en fonctionnement et en investissement est analysée dans une seconde partie. La dernière partie du rapport a pour objet de présenter la soutenabilité du budget exécuté en 2020 permise par un pilotage pragmatique et engagé.

Je vous demande de bien vouloir :

* approuver les comptes administratifs 2020 du Département et de ses budgets annexes, « Centre de santé départemental », « SPIC RIP Très Haut débit » et « EHPAD de Mervans »,
* prendre acte de ses annexes, en particulier de l'information relative à la formation des élus et au bilan des acquisitions et cessions immobilières, en application des articles L. 3123-10 et L3213-2 du Code général des collectivités locales.

Le Président,